

AR PREFECTURE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20171013-D_2017 DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME
Reçu le 02/11/2017

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_10_9

L'an deux mille dix sept , le vendredi 13 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Octobre 2017

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Rapports annuels 2016
sur le prix et la qualité du
service public -
Assainissements collectif et
non collectif**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de présenter à l'assemblée délibérante les rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif, produits par Charente Eaux et GrandAngoulême. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Il précise qu'afin de répondre à la double obligation de mise à disposition des présents rapports au public et de transmission à la Préfecture, les données y figurant sont mises en lignes et publiées par Charente Eaux sur l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement.

Vu l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2016, réalisé par Charente Eaux ;

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif exercice 2016, réalisé par GrandAngoulême ;

Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ces documents. Ceux-ci seront transmis à la Préfecture et mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 NOV. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET

